

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 FEVRIER 2012

L'an deux mil douze, le vendredi trois février à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le 27 janvier, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur François FAVRY, Maire.

Etaient présents : M François FAVRY, Mmes Monique JAMIN, Anita LEPAGE, M Philippe LEROY, Mme Martine NAUDÉ, MM Vincent ALLARD, Lionel TRIVIERE, Mmes Lydia LEBASTARD, Tiphaine TREMORIN, M Nicolas BODINEAU, Mlle Fanny MARCHAND, MM Richard HENNET, Gérard POISSON

Absent excusé : M Jean-Paul LERAY

Procuration : Jean-Paul LERAY donne procuration à Lionel TRIVIERE

✍ Martine NAUDÉ a été désignée secrétaire de séance.

PV DE LA REUNION DU 6 JANVIER 2012

Le compte rendu est approuvé

FINANCES - ADMINISTRATION GENERALE

1 - Acceptation de devis

Le Conseil Municipal valide les devis suivants :

- Bernard LEGENTILHOMME (La Grigonnais) - Porte extérieure bureau secrétariat de mairie pour 1 165,80 € HT.
- HUSSON (Lapoutroie) - Vérin hydraulique pour manipulation des gradins du Mil'Lieu pour 1 094 € HT
- RS DECO (Cordemais) - Peinture et plaques classe primaire de l'école publique (suite à tempête du 15 décembre 2011) pour 1 981 € HT
- GRIMOUX (La Grigonnais) - Travaux d'isolation classes primaires de l'école publique pour 3 886,94 € HT
- BRETECHE Gilles (Bouvron) - Traitement curatif de la charpente de l'école publique pour 2 858,24 € HT
- EGA (St Sébastien sur Loire) - Contrat de maintenance du radar sur RN 171 pour 773 € HT
- QUALICONSULT (Carquefou) - Mission SPS pour 1 242,50 € HT et contrôle technique pour 2 000 € HT dans le cadre de la réhabilitation d'un bâtiment communal en projet commerce.

Les crédits seront prévus au Budget Primitif 2012 (budget général).

Délibération n°9-2012 votée à l'unanimité

2 - Demande de subvention DETR - Commerce de proximité

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les résultats de l'étude de faisabilité menée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Loire-Atlantique pour la création d'un commerce de proximité (restaurant bar brasserie presse).

Une consultation des entreprises par marché adapté va être lancée prochainement pour la réalisation de ce projet.

Le montant estimatif des travaux s'élève à 111 900 € HT (montant à préciser en fonction des consultations en cours)

Le plan de financement pour la réalisation de ces travaux serait le suivant :

Subvention Région - enveloppe Pays (30% du montant HT plafonnée à 30 000 €)	30 000,00 €
Subvention DETR (35% du montant HT)	39 165,00 €
Autofinancement (ou emprunt)	42 735,00 €

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, sollicite une subvention auprès :

- de l'Etat au titre de la DETR au taux maximum

et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toute pièce relative à ce dossier.

Les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2012.

Délibération n°10-2012 votée à l'unanimité

3 - Convention de forfait communal avec l'OGEC St Michel et mise à disposition d'un photocopieur

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des différents échanges avec les représentants de l'OGEC de l'école St Michel au sujet du projet de renouvellement de la convention de forfait communal conclue le 11 février 2008. La durée de cette convention avait une échéance au 31 décembre 2011.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver une nouvelle convention pour une durée de 3 ans avec un terme au 31 décembre 2014.

Monsieur le Maire expose le détail des charges de fonctionnement de l'école publique. Le coût moyen par élève au titre de l'année 2011 s'élève à :

- pour les classes maternelles : 877,83 € par élève
- pour les classes élémentaires : 378,24 € par élève.

Le Conseil Municipal :

- prend acte du coût moyen par élève au titre de l'année 2011,
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la convention de forfait communal avec le représentant de l'OGEC de l'école St Michel
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer une convention de mise à disposition d'un photocopieur à l'école St Michel à compter du 7 février 2012.

Délibération n°11-2012 votée à l'unanimité

4 - Frais de fonctionnement de l'école publique

Le Conseil Municipal :

- fixe à 877,83 € par élève des classes maternelles et 378,24 € par élève des classes élémentaires, le montant de la participation des communes aux frais de fonctionnement de l'école publique,
- charge Monsieur le Maire de procéder au recouvrement des sommes auprès des communes concernées.

Délibération n°12-2012 votée à l'unanimité

5 - Ouverture de crédits d'investissement - Budget commune

Afin de pouvoir commencer l'exécution de la section d'investissement 2012 avant le vote du budget primitif, l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales autorise des dépenses d'investissement anticipées à hauteur de 25% des crédits votés au budget primitif de l'année précédente avec obligation de reconduire au BP 2012 au minimum le montant des crédits ouverts par anticipation.

Des opérations nouvelles sont créées sur le budget général : il s'agit des travaux d'isolation et de couverture à l'école publique, l'acquisition d'un vérin hydraulique pour l'espace Mil'Lieu, le changement d'une porte extérieure du secrétariat de mairie.

Aussi, il est demandé au Conseil d'autoriser M le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses expressément citées dans le tableau ci-dessous :

Budget	Nature de l'opération	Imputation comptable	Montant autorisé en €
Budget général	Travaux de couverture et isolation école publique	Opération -194 compte 2313	17 000 €
Budget général	Acquisition d'un vérin hydraulique pour gradins Mil'Lieu	Opération 195 - compte 2188	1 400 €
Budget général	Porte extérieure secrétariat de mairie	Opération 196 - compte 2313	4 000 €

Le Conseil Municipal :

Considérant l'état d'avancement des travaux et la nécessité de régler les factures aux entreprises et fournisseurs,

► autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement expressément citées dans le tableau ci-dessus.

► précise que les dépenses engagées seront reprises lors du vote du budget primitif 2012.

Délibération n°13-2012 votée à l'unanimité

PERSONNEL

Convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier par lequel Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique propose une nouvelle convention d'adhésion au service de médecine préventive au profit des agents communaux.

Cette convention prend effet le 1^{er} janvier 2012 pour une durée de 3 ans. Les agents bénéficient d'un examen médical périodique au minimum tous les 2 ans.

Le financement s'effectue sur la base d'une cotisation de 0,20 % de la masse salariale et d'une facturation de la visite médicale (49,71 € pour l'année 2012).

Le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention d'adhésion au service de médecine préventive pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2012.

Les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2012 - article 6475.

Délibération n°14-2012 votée à l'unanimité

URBANISME

1 - Droit de Prémption Urbain

Demandeur	Adresse	Parcelles
Office Notarial - Nozay	7 rue des Landreaux	ZM 201

Le Conseil Municipal n'exerce pas son droit de préemption sur cette parcelle.

2 - Autorisation de préempter des terres agricoles

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier par lequel la SAFER a été informée d'un projet de vente de terres agricoles au « Pré de la Roulais » pour une surface de 2 ha38a35ca (parcelle ZR 70 issue de la ZR 18).

Dans la perspective de constituer une réserve foncière, le Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité :

- sollicite une enquête complémentaire des services de la SAFER
- autorise Monsieur le Maire à mandater la SAFER pour exercer un droit de préemption sur cette parcelle.

Délibération n°15-2012 votée à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Agenda

Jeudi 9 février - 20h	Réunion publique - Redevance Incitative au Mil'Lieu
Vendredi 2 mars - 19h30	Conseil municipal
Vendredi 30 mars - 19h30	Conseil municipal - vote des budgets

« L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30. Suivent les signatures des membres présents à la séance

Affiché le 10/02/2012